



LA DAME DE SÉVIGNÉ

Club d'échecs de Livry-Gargan

Ouverture du Club : Mardi 14/09/2021 Début des Cours : Mercredi 15/09/2021

## TARIFS 2021 - 2022

COURS :		
<b>JEUNES :</b>	<b>Renforcement :</b> Mercredi 10h00 à 12h00 <b>Elite :</b> Mercredi : 13h30 à 16h30	
	<b>Débutants</b>	<b>Confirmés</b>
	Mercredi 13h30 à 15h00	Mercredi 15h15 à 16h45
	Samedi 10h00 à 11h30	Samedi 11h30 à 13h00
	<b>TARIFS :</b>	
<b>Formule Complète :</b> Adhésion + Cours + Licence FFE + Inscription en équipes + 1 Tournoi		<b>160 €</b>

<b>ADULTES :</b>	<b>COURS collectifs : Horaires :</b> Samedi de 14h00 à 16h00 <b>Entrainement Libre :</b> Mardi de 14h30 à 18h00 et de 20h30 à 23h30 et Samedi de 14h00 à 19h00	
	<b>TARIFS :</b>	
	<b>Formule Seniors &amp; Loisirs :</b> Adhésion + Licence B FFE	<b>100 €</b>
	<b>Formule Complète :</b> Adhésion + Licence A FFE + Inscription en équipes + Cours collectifs	<b>160 €</b>
	<b>Formule joueur +2000 :</b> (Elo FFE au 1 <sup>er</sup> Septembre)	<b>90 €</b>

- L'adhésion donne l'accès au club aux heures d'ouverture.
- Tarif famille sur la tarification la moins chère :
  - -25 % sur le 2<sup>ème</sup> inscrit / -35 % sur le 3<sup>ème</sup> inscrit / -50 % après le 3<sup>ème</sup> inscrit

\* : **La Licence A :** Elle peut être assimilée à une **licence sportive**.

Elle permet de participer à toutes les compétitions de la FFE, en particulier aux compétitions homologuées pour le classement Elo et Fide ainsi qu'aux compétitions par équipes.

\* : **La Licence B :** Elle peut être assimilée à une licence loisir.

Elle permet d'être couvert par l'assurance de la FFE et de participer aux tournois en parties rapides (moins d'1h) et d'obtenir un classement rapide.

**IMPORTANT :** L'adhésion 2021/2022 nécessite l'obtention auprès de votre médecin traitant d'un certificat médical avec la mention « pratique des échecs en compétition », elle reste valable jusqu'à 3 ans.

**Dans le cadre des restrictions sanitaires mises en place depuis le 9 août 2021, l'accès de toutes les salles du Castel est conditionné à la présentation du Pass Sanitaire, c'est-à-dire d'un justificatif de dépistage de moins de 72 heures, ou d'un schéma vaccinal complet.**

"Cette réglementation est applicable aux mineurs de plus de douze ans à compter du 30 septembre 2021."

### RENSEIGNEMENTS auprès de :

Giuseppe PASCALE	Président :	06.12.29.30.22	gpascale07@gmail.com
Thierry CAPON	Trésorier :	06.21.36.15.45	captiti@gmail.com
Didier SECQ	Secrétariat Général :	06.50.90.51.30	secq.reidid@gmail.com